

Synthèse de la consultation publique sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Consultation du 25/06/2026 au 16/07/2026 - 4 contributions.

1. Introduction

Le présent texte concerne le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) régi par les articles L. 221-1 et suivants du code de l'énergie.

Cet arrêté prévoit d'étendre la bonification existante pour les opérations spécifiques de remplacement d'équipements industriels existants dans les secteurs de production de biens industriels concernés par le MACF aux installations nouvelles, qu'elles soient réalisées sur des sites industriels existants ou sur des nouveaux sites.

2. Objet de la consultation

Il est proposé de réviser l'article 5-1 de l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie afin d'étendre la bonification existante pour les opérations spécifiques de remplacement d'équipements industriels existants dans les secteurs de production de biens industriels concernés par le MACF aux installations nouvelles, qu'elles soient réalisées sur des sites industriels existants ou sur des nouveaux sites.

Cette extension du périmètre de la bonification vise à soutenir le développement d'un plus grand nombre de projets industriels importants en France dont la concrétisation contribue activement à la réalisation d'économies d'énergie, à l'électrification des procédés industriels et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet d'arrêté prévoit une entrée en vigueur pour les opérations spécifiques engagées à compter du lendemain de sa publication.

3. Organisation de la consultation

Le projet d'arrêté, accompagné d'une note de présentation, a été mis en consultation publique du 25 juin 2026 au 16 juillet 2026 sur le site « Consultations publiques Les consultations publiques du ministère de la Transition écologique », à la page accessible suivant ce [lien](#).

4. Synthèse de la consultation

a. Participation à la consultation

À la suite de la publication sur le site de mise à la consultation publique du Ministère de la transition écologique, 4 contributions ont été reçues.

b. Contenu de l'avis

Trois contributions reçues sont sans lien avec le projet d'arrêté soumis à consultation, tandis qu'une quatrième émet un avis favorable à l'extension de son périmètre d'application.

c. Réponse de l'administration

L'administration ne retient pas de modifications du projet d'arrêté à la suite des contributions portant sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie.